

POUR PROLONGER LA BALADE



Départ de la piste cyclable la Voie Verte, juste derrière l'Office de Tourisme (bureau du Thillot). Depuis le centre du Thillot, suivre la direction Lure / Office de Tourisme (D486).

La Voie Verte est accessible depuis le parking de l'Office de Tourisme / Musée des Hautes-Mynes.

Aménagée sur les 53 kilomètres de l'ancienne voie ferrée reliant Remiremont à Bussang et Cornimont, elle permet dans d'excellentes conditions pratiques, la cohabitation de la marche, du cyclisme, du roller, du ski à roulettes...

DERNIERS CONSEILS

N'oublie pas ta casquette, ton goûter et prends soin de la nature, garde tes déchets pour les jeter dans une poubelle.



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
47 rue de la gare
88160 LE THILLOT
03 56 11 00 90
www.ballons-hautes-vosges.cm



MASSIF DES VOSGES
en famille

CIRCUIT POUSETTE

LE THILLOT



SAISON

Beau temps



DURÉE

2h



DISTANCE

4.4 km



DÉNIVELÉ

+48 mètres



TERRAIN

Route et chemin



TOUTES POUSETTES

Un parcours qui permet de savourer le côté champêtre du Thillot, entre étangs, prairies et ruisseaux, le tout agrémenté de nombreux points de vue.

📍 ACCÈS ET POINT DE DÉPART

Depuis le centre du Thillot, suivre la direction Epinal (N66). Juste après le panneau de sortie d'agglomération du Thillot, prendre la route sur la droite direction « Camping municipal – Piscine – Tennis – Etang de Chaume ». Quand vous arrivez sur le parking de la piscine, il faut prendre la route sur la droite qui surplombe l'étang puis s'engager dans la première rue à gauche. La route amène à un petit parking en terre proche des rives de l'étang (tables de pique-nique) : il s'agit du point de départ de la balade.

Etang de Chaume – Chemin de la Chaume



Point de départ
Parking de l'Étang de Chaume



Aire de pique-nique



Le ruisseau du Ménéil



Au détour d'un chemin...

PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊTS

1. Depuis le parking, allez à gauche jusqu'au panneau STOP. Tournez à gauche et marchez sur le trottoir.
2. Engagez-vous dans la première rue à gauche « rue du Clos Jacquot » et continuez sur le trottoir. Au panneau STOP, prenez à gauche et marchez sur le trottoir.
3. Prenez tout de suite à droite le « chemin des Bourguignons ».
4. Après 300 mètres, poursuivez sur le trottoir côté droit de la route. Au carrefour suivant, prenez à gauche le « chemin des Bourguignons ».
5. Dans la montée, sur la droite, vous apercevez un petit terrain de football. Plus loin, au « cédez-le-passage », tournez à droite.
6. Vous vous trouvez au lotissement des Ayès. Vous passez ensuite devant les chalets des Ayès.
7. Dans la descente, empruntez la première rue à droite « chemin des Echalandes ».
8. Vous vous retrouvez ensuite au carrefour du « chemin des Echalandes » et du « chemin des Bourguignons ». Vous revenez sur un tronçon de route emprunté à l'aller que vous allez suivre tout droit sur 300 mètres.
9. Quittez le tronçon de route commun avec la première partie du parcours pour vous engager à gauche dans la rue qui descend au niveau du miroir de sécurité.
10. A l'intersection située 30 mètres plus loin, prenez à gauche la voie sans issue « chemin du Clos de la Mule ».
11. La route se transforme en chemin puis longe le ruisseau. Empruntez la passerelle qui enjambe le cours d'eau puis tournez à droite.
12. Au panneau STOP, tournez à droite. A l'intersection suivante, engagez-vous à gauche dans la « rue du Pré Gérard ».
13. Au bout de la rue, au niveau de la bande STOP, tournez à gauche en direction de l'étang et marchez sur le trottoir d'en face.
14. Après 50 mètres, engagez-vous sur le chemin qui longe l'étang. Il vous suffit de le suivre pour faire le tour du plan d'eau en passant successivement devant le complexe aquatique puis le camping pour rejoindre le point de départ de la balade.

